



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2023/2024

PROCES-VERBAL N°32

Réunion du mardi 30 avril 2024

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

1.3. Changements de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE

4. DIVERS

SOISY SOUS MONTMORENCY – STADE ALBERT SCHWEITZER 2 – NNI 955980102

Cette installation est classée T5 SYN jusqu'au 29/10/2027.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du rapport de M. LACOUR, membre de la C.D.T.I.S. du Val d'Oise du 26/04/2024.

Elle constate des affaissements importants de la moquette synthétique sur différentes parties de l'aire de jeu ne permettant pas d'assurer la sécurité des acteurs du jeu.

Elle demande au gestionnaire d'effectuer des opérations de maintenance afin de permettre le bon déroulement des compétitions.

Dans l'attente de ces opérations de maintenance, la C.R.T.I.S. retire cette installation du classement.

Elle demande au gestionnaire de revenir vers la Commission des Terrains et Installations Sportives afin de convenir d'une nouvelle date de contrôle dès la remise en l'état de cette installation.

Elle rappelle qu'en l'absence de classement, les rencontres officielles ne sont pas autorisées sur cette installation.

En copie :
Service Compétitions L.P.I.F.F.
District du Val d'Oise de Football
509431 - SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.